



# Retour en images...



## LA RIVE AUX BARGES À PETIT MARS !

Ce nouveau festival itinérant flottant lancera sa toute première édition le 11 juillet à Nort. Mais en avant-première, il a fait une escale musicale le 8 juin au Port de la Rivière avec Cellodan (Daniel Trutet) en 1<sup>ère</sup> partie puis le duo Alex de Vree et Erwan Le Fichant. Environ 200 personnes ont pu profiter de ces 2 concerts exceptionnels qui peut-être reviendront l'an prochain...

Retrouvez tout le programme du Festival LA RIVE AUX BARGES :  
<https://www.lariveauxbarges.com/programmation/>

## L'édito

**Patricia FOUCHARD**  
6<sup>ème</sup> Adjointe chargée de la  
communication



Nous voici arrivés dans les derniers mois de notre mandat municipal. Les gros chantiers se terminent mais nous restons toujours actifs car il reste encore à faire.

Nous travaillons actuellement sur le projet signalétique de la commune. La première action qui recense les besoins est terminée. Nous envisageons donc les premières poses des panneaux de signalisation d'informations locales à l'automne. Cette signalisation indiquera tous les services municipaux (bibliothèque, écoles, mairie, etc...), les sites touristiques (port de la rivière, le tertre rouge), ainsi que les voies douces. Des points infos seront installés au centre bourg ainsi qu'au parking Fernand Sastre. Des enseignes seront également placées sur les bâtiments pour mieux les identifier (salle bleue, école de musique, halte d'enfants, etc...). Je remercie tous ceux qui m'ont accompagné dans ce travail.

Un autre projet de la communication me tient à cœur et verra aussi le jour à l'automne. C'est celui d'une « Cabane à livres ». En partenariat avec le Local jeunes, nous allons relooker l'ancienne billetterie du foot pour en faire un petit coin où l'on pourra prendre ou déposer des livres sans contrainte d'horaires. L'objectif de cette « Cabane à livres » est de donner une seconde vie aux livres que vous avez lus et de les partager en toute liberté.

Je vous souhaite à tous un très bel été !

## SOMMAIRE

<b>Vie municipale</b>	<b>3</b>
L'édito.....	3
Petit dej' des nouveaux arrivants.....	4
Départ en retraite.....	4
Rendez-Vous de l'Erdre.....	4
Plan canicule.....	4
Bibliothèques : Carte unique gratuite.....	5
Règlementations diverses.....	6
Local jeunes.....	8
<b>Vie associative</b>	<b>9</b>
Association cultiver sa joie.....;	9
Club de la Bonne Humeur.....	10
Tai chi marsien.....	11
Danses Loisirs Evasion.....	11
<b>Vie intercommunale</b>	<b>12</b>
Plan vélo, on change de braquet !.....	12
Petit jeu pour démarrer l'été !.....	13
<b>Vie pratique</b>	<b>14</b>
<b>Parole aux élus</b>	<b>15</b>
<b>Agenda</b>	<b>16</b>

## PETIT DEJ' DES NOUVEAUX ARRIVANTS

« Un petit déj' des nouveaux arrivants » est organisé le samedi 7 septembre à 10h30, Salle Bleue- rue de l'Egretièrè.

Cette rencontre permettra de présenter la commune aux nouveaux Petits Marsiens et d'établir le contact avec les élus et les services.

Cette cérémonie invite les nouveaux venus à partager l'histoire de la commune, ses projets mais aussi sa vie culturelle, sportive, économique...



Si vous êtes arrivés dans la commune depuis septembre 2018, faites vous connaître pour participer à cet accueil soit par mail à [communication@petitmars.fr](mailto:communication@petitmars.fr) soit auprès de la mairie.

## DÉPART EN RETRAITE DE FRANÇOISE GIRAUDET

Après 30 années passées au service de la commune Mme Françoise Giraudet a fait valoir ses droits à la retraite.

Nous la remercions pour son engagement et tout le travail apporté pour tous les enfants de notre commune. Un moment a été partagé pour fêter l'évènement avec la participation des collègues et des élus.



## RENDEZ VOUS DE L'ERDRE DU 26 AOUT AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE



Vendredi 30 août au Port de la Rivière à Petit Mars :  
10h30 Passage des bateaux  
11h30 et 14h30 : Concert de jazz

Comme chaque année, les Rendez-vous de l'Erdre font étape à Petit Mars. La flotte et la Belle Plaisance passeront au Port de la Rivière vers 10h30.

Ensuite, c'est le jazz qui prendra le relais avec 2 concerts le premier à 11h30 et le second à 14h30.

Ceux qui le souhaitent auront la possibilité de pique-niquer sur place, le bar mis en place par les Petits Jardins Marsiens sera heureux de vous accueillir.

## PLAN CANICULE

Les personnes âgées, isolées ou handicapées dont la fragilité se trouverait aggravée durant une canicule, sont invitées à s'inscrire dès à présent sur le registre nominatif du CCAS pour bénéficier de toute l'aide nécessaire en cas de forte chaleur.

Dans le cadre du plan canicule national, le maire est tenu d'instituer une liste des personnes âgées, isolées ou handicapées résidant sur la commune et qui en font la demande

- personnes âgées de 65 ans et plus,
- personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

### Pourquoi s'inscrire sur le registre du plan canicule ?

En cas de déclenchement du plan canicule par le préfet, le CCAS mettra en place des mesures spécifiques pour apporter aux bénéficiaires conseils et assistance. Il prendra contact avec les personnes inscrites pour s'assurer que tout va bien et proposera une visite à domicile si nécessaire.

La mise en place du plan canicule est l'affaire de tous. Soyons attentifs et faisons preuve de solidarité Il y a toujours autour de nous une personne isolée

Vague de chaleur : les recommandations du ministère

Le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes rappellent que le plate-forme téléphonique « Canicule info service » est accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures)

Le ministère fait également le point sur ce qu'il faut savoir en cas de canicule :

- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger fruits et légumes crus de préférence
- Repos pendant les heures les plus chaudes
- Activité physique limitée
- Prendre des habits amples, légers et clairs
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Si besoin les numéros d'urgence à contacter :

- le 15 (Samu)
- Le 18 (Pompier)
- Le 112 (numéro d'urgence unique européen)

A noter que le plan canicule comporte 4 niveaux :

- Niveau 1 (vigilance verte) veille saisonnière activée du 1er juin au 31 août
- Niveau 2 (vigilance jaune) avertissement chaleur en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange dans les jours qui suivent
- Niveau 3 (vigilance orange) alerte canicule déclenchée par les préfets de département en lien avec les Agences régionales de santé(ARS)
- Niveau 4 (vigilance rouge) mobilisation maximale



**N'HESITEZ PAS A COMPLETER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET LE RETOURNER EN MAIRIE**

## BIBLIOTHÈQUES : CARTE UNIQUE GRATUITE



Lire le journal, écouter de la musique, regarder des dessins animés ou des films, lire un roman ou de la poésie, découvrir des artistes, jouer à des jeux, travailler sur place... Telles sont, entre autres, les activités offertes par les bibliothèques d'Erdre & Gesvres.

### Ce qui change au 3 septembre 2019

11 bibliothèques et médiathèques\* (Casson, Les Touches, Fay de Bretagne, Grandchamp des Fontaines, Héric, Notre Dame des Landes, Petit Mars, Saint Mars du Désert, Sucé sur Erdre, Treillières, Vigneux de Bretagne) du territoire Erdre & Gesvres vous propose une **carte unique gratuite**.

En vous abonnant dans la structure de votre commune, vous bénéficiez désormais :

- d'un accès gratuit aux 11 bibliothèques et médiathèques ;
- d'une carte de lecteur unique ;
- d'une offre de documents élargie (livres, revues, CD, DVD, jeux...) : la consultation des documents sur place est libre et gratuite.

La carte d'adhérent permet d'emprunter au total 15 documents sur l'ensemble des 11 bibliothèques/ médiathèques précitées pour une durée de 3 semaines. Dans ces 15 documents, l'utilisateur peut emprunter (dans la limite des documents disponibles dans la structure) :

- 10 documents imprimés (livres, revues, prêt numérique...)
- 2 DVD
- 2 CD
- 1 jeu

Pour plus d'infos :

- RDV dans une des 11 bibliothèques du territoire proposant ce service
- sur le site : <http://www.bibliotheques.cceg.fr/>

\* Excepté Nord-Sur-Erdre

## RÉGLEMENTATIONS DIVERSES

### RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX BRUITS DE VOISINAGE

Toute personne physique susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou de vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20h et 7h et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente et en période de récoltes pour les activités agricoles.



### INTERDICTION DES FEUX POUR TOUS LES DÉCHETS Y COMPRIS LES DÉCHETS VERTS.

Le brûlage des déchets est interdit partout en France pour des raisons de nuisances, de risques et de pollution. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€.

### GÉRER AU MIEUX SES DÉCHETS VERTS

En jardinant, vous produisez des déchets verts dont vous ne savez que faire. Vous en avez assez de devoir vous rendre à la déchetterie chaque fois que vous avez tondu votre pelouse ou coupé votre haie (12 trajets en moyenne par an). En parallèle, vous rêvez d'un jardin plus vert sans utiliser de pesticides. Des solutions existent.

#### Qu'entend-on par déchets verts ?

Les principaux déchets verts recyclables dans le jardin sont :

- Les tontes de gazon.
- Les feuilles fanées.
- Les feuilles mortes.
- Les tailles de haies.
- Les herbes indésirables et non grainées.

#### 1<sup>ère</sup> technique : le compostage

Le compostage en tas permet de composter les volumes importants de déchets verts (tontes de pelouse, feuilles mortes, ...).

#### 2<sup>ème</sup> technique : le mulching

#### Qu'est-ce que le mulching ?

Le mulching permet le recyclage sur place des tontes de pelouses. Cette technique évite le ramassage puis la gestion des tas d'herbe.

### Comment procéder ?

Vous devez disposer d'une tondeuse mulching ou recycleuse disposant d'une lame hélicoïdale qui permet de broyer finement l'herbe et donc de la laisser sur place.

### Comment faire quand sa tondeuse n'est pas équipée d'un système de mulching ?

Des kits adaptables sur certaines tondeuses existent. Vous les retrouverez en vente dans les magasins de motoculture pour 80€ environ.

### Quels sont les avantages du mulching ?

- Il permet de fertiliser le sol : l'herbe étant composée à 90% d'eau, sa dégradation s'opère naturellement et permet de nourrir le sol.
  - Il protège le sol de la chaleur et du soleil en été et du froid en hiver.
- Existe-t-il une astuce pour réussir au mieux son mulching ?  
Oui... tondre de façon plus régulière.

### 3<sup>ème</sup> technique : le paillage

#### Qu'est-ce que le paillage ?

Le paillage est une technique qui consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques, minéraux pour le nourrir et/ou le protéger.

#### Quels sont les avantages du paillage ?

- Vous limitez la croissance des mauvaises herbes et vous vous épargnez donc les corvées de désherbages.
- Vous limitez les arrosages en diminuant l'évaporation de la terre.
- Vous offrez un gîte aux nombreux vers et insectes très utiles pour votre jardin.
- Vous participez, en hiver, à la protection contre le gel de vos plantes.

#### Comment réaliser son paillage ?

Le paillage varie selon la nature des déchets verts.

- Tontes de gazon : nous vous conseillons de les faire sécher pendant un jour ou deux au soleil avant leur ramassage et de ne pas les épandre en couches trop épaisses.
- Feuilles mortes : elles sont idéales pour le paillage de vos haies ainsi que de vos massifs arbustifs. Pour éviter leur éparpillement par le vent ou les oiseaux, nous vous conseillons de les recouvrir de déchets secs broyés.
- Déchets du jardin broyés : la plupart des déchets un peu secs ou fermes du jardin, peuvent être réutilisés comme paillis une fois broyés. Vous pouvez les utiliser en fines couches dans votre potager, au pied des arbustes, des haies ou des massifs floraux vivaces.

### 4<sup>ème</sup> technique : le broyage des végétaux

#### Qu'est-ce que le broyage ?

Le broyage consiste à réduire en copeaux les branchages de tailles.

#### Quels sont les avantages du broyat ?

Le broyat permet de :

- Fabriquer un paillage naturel.
- Produire du structurant pour le compost

#### Comment réaliser son broyage ?

- En utilisant une tondeuse : étalez les petits branchages (jusqu'à 1 cm de diamètre) sur le gazon et passez la tondeuse dessus.
- En utilisant un broyeur pour les déchets verts de diamètre plus important.



**CET ÉTÉ, VIENS AU LOCAL JEUNES !**



Ouverture  
du 1er juillet au 2 août  
et du 19 au 30 août 2019

Accueillant tous les jeunes de Petit Mars âgés de 12 à 18 ans, le Local jeunes est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 19h.

Soirées possibles sur demande de 20h à 23h.

Adhésion annuelle de 10€.

Tarif des activités en fonction du coefficient familial.

Renseignements : 06.16.03.17.93

ou [local.jeunes@petitmars.fr](mailto:local.jeunes@petitmars.fr)

Local jeunes – Centre René Cassin  
Route de Nort sur Erdre

## JUILLET

Lasergame  
le 9

Karting  
le 11

Escapade  
Combiné  
Indian Forest  
/O'gliss  
les 17 et 18

DISNEYLAND  
le 16

Acrocime  
le 23

Parc  
Les Naudières  
le 25

Paintball  
le 30

## AOÛT

Océanile  
le 1er

Archery  
laser  
le 21

Escape game  
le 20

Téléski  
nautique  
le 29

Soirée famille  
le 29

Et tout l'été : Plage tous les mercredis, Ateliers (Cabane à livres, graff, bricolage, déco), challenges cuisine, futsal, tennis, théâtre d'impro, musique, jeux de société...

## ASSO CULTIVER SA JOIE

L'envie de rire, de danser, de s'amuser, de se détendre, de lâcher prise ? Pour le cœur, pour le corps, pour l'esprit, deux activités à votre disposition pour cultiver et entretenir la joie de vivre : Biodanza et Rigologie.

La Biodanza nous invite à plus de vie, à se sentir plus enthousiaste et heureux, à réhabiliter l'estime de soi et à augmenter la confiance en soi. Au fur et à mesure des séances, elle nous permet de vivre des relations de manière plus harmonieuse, et aussi d'améliorer notre capital-santé et de réduire les effets du stress. Nul besoin de savoir danser : les mouvements sont simples et induits par la musique choisie et répertoriée pour ses bienfaits thérapeutiques (pas de pas codés et aucune chorégraphie à apprendre) seulement l'envie de bouger, de se mettre en mouvement. Les cours de Biodanza ont lieu le **mardi de 19 h 30 à 21 h 30 à la salle Planète Mars** (à côté du restaurant St Laurent) au Mont Jarrie, route perpendiculaire de la Route de Ligné. Cours d'essai gratuits les mardis 10 et 17 septembre ainsi que le jour du forum des assos le samedi 7 septembre, au complexe sportif.



**Nouveauté pour la rentrée : Biodanza pour enfants et famille !!**

Soucieuse d'offrir au plus grand nombre ce merveilleux outil qu'est la Biodanza, l'Asso Cultiver sa Joie propose aux enfants à la rentrée de septembre des cours hebdomadaires de Biodanza pour enfants et ponctuellement des après-midis famille tout au long de l'année. La Biodanza propose aux enfants un espace contenant et stimulant pour développer leurs différents potentiels : joie de vivre, capacité à entrer en lien avec les autres, estime de soi, confiance en soi ... Les exercices et les musiques sont spécialement choisis pour permettre une animation très ludique qui s'appuie essentiellement sur les notions de jeux, de créativité, de spontanéité et de coopération. Les ateliers permettent un espace de liberté d'expression dans un cadre sécurisé et dans le respect du groupe. Ils sont différents des ateliers pour adultes puisqu'adaptés à leur jeune âge. Pour les enfants de 6 à 11 ans : La Biodanza est une proposition d'expression corporelle adaptée aux garçons comme aux filles. Pas besoin d'aptitudes ou de prédispositions particulières pour la danse.

La Biodanza est une activité corporelle dénuée de notion de compétition et de performance. Chacun pratique et progresse à son rythme. Cours d'essai gratuits le jeudi 5 et 12 septembre de 17 h 30 à 18 h 30, salle Beethoven de l'école de musique, 1 rue des Acacias, ainsi que lors du forum des associations.



**Venez faire le plein de positif, de vitalité et de bonne humeur ! Repartez détendus et souriants !!**

La Rigologie est une activité ludique et relaxante pour tous (adultes).

Il y a des clubs de sport pour faire du sport, il existe maintenant des clubs de rire pour se faire du bien au corps et à l'esprit !! La Rigologie permet à tout le monde de rire, de se détendre, de s'amuser. Pratiqué en groupe, le rire est contagieux. Rejoignez-nous aux cours d'essais gratuits de l'atelier de RIGOLOGIE le jour du forum des assos le samedi 7 septembre, au complexe sportif, ainsi que le jeudi 19 septembre de 20 h à 21 h à l'école de musique, 1 rue des Acacias. L'atelier de Rigologie a lieu toutes les 2 semaines, le jeudi semaine paire.

**Pour tous renseignements : 06 02 28 37 66 ou <https://www.cultiversajoiedevivre.com>**



## CLUB DE LA BONNE HUMEUR

### Planning des manifestations 2019

- mercredi 10 juillet : Les Bodin's Grandeur Nature à la ferme en Touraine
- en août : Voyage à Nantes
- du samedi 31 août au samedi 7 septembre : Voyage en Alsace
- dimanche 22 septembre : Loto animé par Jean-Paul
- samedi 28 septembre : Concours de belote
- du lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre : Semaine Bleue (en partenariat avec la Municipalité)
- dimanche 6 octobre : Repas des séniors (organisé par la Municipalité)
- dimanche 20 octobre : Portes Ouvertes au Verger à Nort sur Erdre
- date à définir : Les douze coups de midi à Paris (en attente d'un appel de la Production de TF1)
- jeudi 24 octobre : Repas Interclubs organisé par le CBH salle Molière
- samedi 23 novembre : dans le cadre de l'exposition sur la guerre 39/45, conférence animée par Agnès et Georges ELIAS, auteurs du livre « Les artistes dans les Stalags »
- lundi 25 novembre : Spectacle organisé par la fédération « Sur la route des Balkans » (des valse de Vienne au sirtaki d'Athènes)
- mardi 10 décembre : Repas de Noël



### Visite du Stand de Tir de la Jonelière

Découverte de cette activité sur un site extrêmement sécurisé.

### Visite des Florales

Prestigieuse manifestation florale, les Florales Internationales ont lieu à Nantes, tous les 5 ans, depuis 1956. Les participants ont pu découvrir des scènes ornementales élaborées par des professionnels venant de toute la France et des quatre coins du monde.

### Concert chorales Interclubs et de Petit Mars



Notre chorale « Chantons Ensemble » a été invitée par la chorale de l'Interclubs « Les Ans Chantés » pour un concert donné à St-Mars du Désert le dimanche 19 mai. De nombreux spectateurs ont apprécié la prestation de ces 2 chorales.

### Après-midi du club (CBH)

Les mardis après-midi seront ouverts pendant juillet et août.

## TAÏ CHI MARSISIEN : Viet Taï Chi - Qi Gong

Une séance de Viet Taï Chi et Qi Gong est un moment pour soi au sein d'un groupe.

Se pratiquant dans la bonne humeur, en respectant le rythme de chacun et ses possibilités physiques loin de tout esprit de compétition, la pratique du Viet Taï Chi et Qi Gong permet d'apporter calme et détente.

Etre à l'écoute de son corps, être conscient de sa respiration ne présente aucune contre-indication :

**TOUT LE MONDE PEUT DONC PRATIQUER** le Viet Taï Chi et le Qi Gong

Activités physiques basées sur un travail de coordination et d'équilibre excellent à tout âge, le Viet Taï Chi et le Qi Gong sont un ensemble de mouvements corporels et de techniques qui accroissent l'énergie interne, cette qualité de concentration permettant de diminuer le stress. Toutes ces pratiques, liées à la respiration énergétique apportent ainsi détente et bien être.

Chaque cours se compose en trois temps :

- Echauffement, prise de conscience de son corps et de sa respiration
- Pratique d'enchaînements
- Relaxation

Les séances ont lieu le mercredi soir de 19h15 à 20h30 salle Mille pieds au complexe sportif Fernand Sastre.  
Reprise des cours le mercredi 4 septembre 2019.

Il est bien sûr possible de venir voir ou essayer de pratiquer ces disciplines pendant le mois de septembre avant de souscrire une adhésion pour l'année.

Contact : Claudine LE GAC 02 40 72 70 76



## PLAN VÉLO, ON CHANGE DE BRAQUET !

Hollandais, tout terrain, électrique, ou encore version triporteur, le vélo séduit de plus en plus. La communauté de communes s'engage elle aussi à doper ce mode de déplacement écologique à travers son Plan Vélo, inscrit dans son Plan Global Déplacement (PGD).

La pratique du vélo est porteuse d'enjeux considérables pour le territoire:

- Des enjeux liés à la proximité : 40% des déplacements des habitants d'Erdre & Gesvres, se font à l'intérieur de leur commune de résidence. Aussi le maintien de la qualité de vie et la desserte des bourgs et des villages sont une priorité.
- Des enjeux économiques, touristiques grâce à un territoire « vert » avec la présence d'itinéraires cyclables à vocation de loisirs comme la Vélodyssée.



- Des enjeux environnementaux : la moitié des déplacements de moins de 3 kms sont aujourd'hui effectués en voiture, émettant particules fines et protoxyde d'azote. L'adoption de la pratique du vélo permet de favoriser l'activité physique répondant ainsi à des enjeux de santé publique par la réduction de la sédentarité et du risque de maladies cardio-vasculaires. Enfin, tout déplacement effectué à vélo plutôt qu'en voiture, pour les trajets du quotidien, permet de lutter contre le dérèglement climatique en réduisant les émissions de CO2.

Pour répondre à ces enjeux et s'affirmer comme un véritable territoire cyclable, le service mobilités conduit un certain nombre d'actions en faveur d'un écosystème vélo :

- Une sensibilisation au vélo à destination des scolaires : maniabilité et sécurité, bienfaits pour la santé . A l'école Guy de Maupassant, les élèves ont participé à cette opération de sensibilisation..



- Dès la rentrée, un service de location de 80 Vélos à Assistance Electrique sur tout le territoire. Au mois, au trimestre, ou à l'année, le temps de prendre les bonnes habitudes.
- Une école-vélo, pour apprendre à en faire ou à se remettre en selle et reprendre confiance.
- Un déploiement de 500 places de stationnements sécurisés à terme
- Une modération des vitesses, notamment dans des zones résidentielles avec un 30 km/h sécurisant pour tous, piétons, vélo, voiture.
- Et enfin la structuration d'une filière vélo avec des loueurs, réparateurs, hébergeurs, magasins.



## SERVICES MUNICIPAUX

**Mairie** ☎ 02 40 72 77 16 ✉ [mairie@petitmars.fr](mailto:mairie@petitmars.fr)

- Lundi - Mercredi - Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Mardi - Vendredi - Samedi de 9h à 12h

Fermeture tous les après-midi du 8 juillet au 23 août inclus. Du 15 juillet au 15 août 2019, la Mairie sera fermée tous les samedis.

**Urbanisme** ☎ 02 40 72 76 75

- Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi de 9h à 12h
- Lundi - Mercredi - jeudi après-midi uniquement sur rendez-vous

**Bibliothèque** ☎ 02 51 12 67 96 📍 Centre René Cassin

- Mercredi de 10h à 12h et 16h30 à 18h30
- Mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30
- Samedi de 10h à 12h

Fermée du 24 juillet au 10 août inclus

Réouverture le 14 août

Fermée du 16 au 17 août inclus

Réouverture le 21 août

## SERVICE ENFANCE JEUNESSE

**Halte d'enfants « Galipette »** ☎ 02 51 12 67 19

- Lundi de 9h à 12h
- Mardi - Jeudi - Vendredi de 9h - 17h

Fermeture du jeudi 18 juillet au lundi 2 septembre

Portes ouvertes : le mardi 3 septembre

Réouverture : le jeudi 5 septembre

**Relais Assistantes Maternelles** ☎ 06 73 22 00 76

✉ [ram@petitmars.fr](mailto:ram@petitmars.fr)

- Lundi de 13h30 à 18h
- Jeudi de 8h à 12h
- Samedi (jour impair) de 8h à 11h30

Fermeture du 4 juillet au 27 juillet

**École Guy De Maupassant** ☎ 02 40 72 77 92

**École Ste Marie** ☎ 02 40 72 75 13

**Accueil Périscolaire** ☎ 06 78 37 64 73

**Accueil de loisirs sans hébergement** ☎ 06 16 03 17 96

**Local jeunes** ☎ 06 16 03 17 93

Fermeture du 3 au 18 août inclus

**Consultations des Nourrissons** ☎ 02 40 29 54 35

Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois  
l'après-midi uniquement sur rendez-vous

**Permanence Puéricultrice** ☎ 02 40 29 54 35

Tous les jeudis matins uniquement sur rendez-vous

## SERVICE SANTÉ

**Pharmacie de garde** ☎ 3237

En cas d'urgence appeler le Samu ☎ 15

**Sapeurs-pompiers** ☎ 18 ou 112 à partir d'un portable

**Gendarmerie** ☎ 17

**Assistantes sociales centre social** ☎ 02 40 29 54 35

**Centre de Soins Infirmiers**

**ACSIRNE** ☎ 02 40 77 43 93 📍 37 rue de Nantes  
à Petit Mars

✉ [acsirne@laposte.net](mailto:acsirne@laposte.net)

**Infirmière libérale Mme Guiho Magalie** ☎ 07 83 50 50 60

📍 6 ruelle du four

## PERMANENCES DES ÉLUS

(Uniquement sur rendez-vous)

**Maire de Petit Mars** : M. BESNIER

**Conseillers départementaux** :

M. BESNIER et Mme CORDIER

Merci de prendre RDV à la mairie de Petit Mars au

☎ 02 40 72 77 16

**M. Chrystophe PABOIS (Adjoint à l'urbanisme)** :

Le samedi matin sur rendez-vous au ☎ 02 40 72 76 75

**Députée** : Mme EL HAIRY, députée de la 5<sup>ème</sup>  
circonscription de Loire Atlantique

318 route de St Joseph 44300 NANTES

☎ 09 62 57 69 09 [cabinet@elhairy.fr](mailto:cabinet@elhairy.fr)

## ENVIRONNEMENT

**Ramassage des ordures ménagères et emballages (sacs jaunes)**

Les lundis semaines impaires : les 1<sup>er</sup>, 15 et 29 juillet ainsi que les 12 et 26 août

**Déchèterie « Les Dureaux »** ☎ 06 14 14 77 49

- Lundi - Mercredi - Vendredi de 14h à 18h
- Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Collecte Ferraille à la déchèterie « Les Dureaux »**

Mercredi 17 juillet et samedi 17 août

Pour toutes informations :

[petitmars.fr-infos-pratiques-environnement](http://petitmars.fr-infos-pratiques-environnement)

**CCEG service « déchets »** ☎ 02 28 02 28 10

✉ [dechets@cceg.fr](mailto:dechets@cceg.fr) [www.trivolution.fr](http://www.trivolution.fr)

## SERVICES EXTÉRIEURS

**Maison de l'emploi et de la formation**

📍 2 place du Champ de Foire à Nort-sur-Erdre

☎ 02 40 72 15 40

- Lundi à jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- Vendredi de 8h30 à 12h

**POLE EMPLOI** : 📍 1 allée des citronniers - 44000 Nantes  
☎ 3949

**ANCRE** 📍 2 place du Champ de Foire à Nort-sur-Erdre  
☎ 02 40 29 57 60

**Service de Travail Social CAF** :

Accueil sur rdv à Nort sur Erdre ☎ 02 44 75 00 02

**Solidair'Auto** :

☎ 06 49 62 47 12

## CORRESPONDANTS DE PRESSE

**Presse Océan**

Mme Annabelle PECHET ☎ 02 28 24 92 14

✉ [la.vie.est.belle@orange.fr](mailto:la.vie.est.belle@orange.fr)

**Ouest France**

Régis PICARD ☎ 06 66 13 07 86

✉ [regispicard57@gmail.com](mailto:regispicard57@gmail.com)

## **PETIT MARS, DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE** **groupe majoritaire**

### **PLUI, après l'enquête publique...**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le PLUI arrive dans sa dernière ligne droite. Ce projet entrait dans une démarche voulue par les communes de travailler plus souvent ensemble. Cette volonté s'est concrétisée par le PLUI et se traduit aujourd'hui par de nombreux projets de mutualisation pour lesquels Petit Mars est souvent fer de lance.

Concernant le PLUI, un des grands principes qui a été acté était la préservation de l'espace agricole sur notre territoire. Réduire de 35 % la consommation de terres agricoles par rapports à la période précédente tel est l'objectif fixé.

Depuis 4 ans, vous avez été régulièrement sollicités pour participer à la réflexion : que ce soit lors de balades urbaines, d'ateliers participatifs et bien entendu à l'occasion de réunions publiques organisées à la fin de chacune des grandes étapes : lors du diagnostic, à l'issue du PADD et enfin pour clore la phase de travail sur le règlement.

Ce projet qui a été soumis à enquête publique du 15 avril au 25 mai dernier a été validé à l'unanimité par le Conseil Communautaire. C'est également à l'unanimité que le conseil municipal de Petit Mars a émis un avis favorable.

Vous êtes nombreux à être venus rencontrer les commissaires enquêteurs lors de l'enquête publique. Sur les 1137 observations déposées sur les registres de concertation 70 concernaient Petit Mars. Bon nombre d'entre elles concernaient des demandes afin d'obtenir des terrains constructibles. Mais beaucoup de remarques également sur les projets d'Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) identifiés sur le bourg. Contrairement à ce que l'on peut entendre il n'a jamais été question d'exproprier les propriétaires de ces terrains. Il s'agit simplement de mettre des règles en place afin d'organiser et d'optimiser l'espace dans le cas où des projets urbains privés voyaient le jour sur ces espaces. Cela devait être dit.

Nous vous souhaitons d'agréables vacances.

Jean-Luc BESNIER, Jocelyne VIEL, Chrystophe PABOIS, Aurélie CLOUET, Jean-Michel MORICE, Magali RIVIERE, Pascal LE GREVESE, Patricia FOUCHARD, Marie-France CHEVILLARD, Patrick VERMET, Béatrice GUILLOU, Hubert LEBOT, Marianne FOUCHARD, Ludovic DELONGLEE, Sophie SAFFRE, Francis SIMON, Jeanne-Marie HERVY, Jacques LESENNE, Geneviève JUVIN

---

## **AGIR ENSEMBLE POUR PETIT MARS** **groupe minoritaire**

La compétence des communes évolue au bénéfice d'une gestion intercommunale entraînant ainsi un transfert de responsabilité pour les élus.

On sait qu'au 1er janvier 2020, l'assainissement collectif sera totalement pris en charge par la communauté de communes CCEG. Les charges seront prises en totalité par la CCEG et les recettes lui seront versées. Il est à noter que 50% des excédents financiers à la fin de 2018 (hors des charges pour les travaux en cours) reviendront à la commune. Ainsi toutes les questions d'assainissement: collectif et non collectif (SPANC) seront de la responsabilité intercommunale. On a beaucoup parlé également de la mise en place du PLUI : Les règles d'urbanisme sont les mêmes pour l'ensemble des communes.

Et on pourrait nommer les services pris en charge de plus en plus par la communauté de communes. Actuellement, la politique culturelle de la CCEG cherche à uniformiser les différents fonctionnements des bibliothèques et médiathèques. Ex :

- gratuité pour la carte de lecteur dans pratiquement toutes les bibliothèques à la rentrée de septembre 2019
- aides financières importantes pour faciliter l'embauche de bibliothécaires professionnelles.

En effet, face à l'augmentation de leur population, les demandes d'ouverture au public augmentent dans les communes. Aussi, les besoins en professionnels augmentent. A l'échelle de notre commune, des besoins existent dans notre bibliothèque. Il nous paraît important d'investir également dans le domaine de la culture en favorisant son développement. D'autres évolutions sont encore possibles, y compris en terme de territoire et de regroupement de communes à l'image de ce qui est amorcé dans certains territoires du département, espérons pour une meilleure gestion.

Nadine GOUELLO, Thierry LARCHER, Christian MAHEUX, Régine MONDAIN

**Pour nous joindre :** [agir.petit.mars@free.fr](mailto:agir.petit.mars@free.fr)

# AGENDA

**Vendredi 30 août**

## **Les Rendez-Vous de l'Erdre**

Port de la Rivière,  
passage des bateaux 10 h30,  
concert à partir de 11h 30

**Jeudi 5 septembre**

## **Biodanza enfants**

cours d'essai gratuits,  
Ecole de Musique,  
17h30-18h30

**Samedi 7 septembre**

## **Forum des Associations**

Salle Molière, 14h-18h

**Samedi 7 septembre**

## **«Vélo pour tous»**

Complexe sportif,  
14h30 - 17h

**Samedi 7 septembre**

## **« Petits déj des Nouveaux Arrivants »**

Salle Bleue (rue de l'Egretièrre),  
10h30

## **Voici quelques informations pour passer un très bon été à Petit Mars : Attention aux horaires d'été et fermetures estivales des services municipaux !**

- LA MAIRIE sera **fermée tous les après midis du 08 juillet au 23 août inclus et les samedis du 15 juillet au 15 août.**
- LA BIBLIOTHÈQUE garde ses horaires habituels sauf pour les périodes suivantes :
  - Fermeture de la bibliothèque du **24 juillet au 10 août inclus.**
  - Réouverture le mercredi **14 août aux horaires habituels.**
  - Fermeture le vendredi **16 et samedi 17 août.**
  - Réouverture le mercredi **21 août aux horaires habituels**

Il est possible d'emprunter deux livres en plus par carte pour une durée d'un mois (voire plus si besoin).

- LA HALTE D'ENFANTS GALIPETTE sera **fermée du jeudi 18 juillet au soir au lundi 2 septembre.** Portes ouvertes le mardi 3 septembre de 9h à 12h et réouverture le jeudi 5 septembre.
- LE RAM sera **fermé du 4 juillet au 27 juillet.**
- Pour petits et grands, une promenade au plan d'eau du Tertre Rouge (attention: baignade interdite) avec son aire de jeu, son parcours sportif, son arboretum et ses tables de pique-nique vous permettra de passer de beaux après-midis.
- Pour les ados de 12 à 18 ans, LE LOCAL JEUNES propose de **multiples activités et sorties durant tout l'été du lundi au vendredi de 14h à 19h.** Fermeture du 3 au 18 août inclus.
- Pour se promener, découvrez Petit Mars et ses sentiers de randonnée, un panneau d'information est installé au complexe sportif.

**BON ÉTÉ ET TRÈS BONNES VACANCES À TOUS !**

Accédez  
au site internet  
en flashant ce code



Prochain Petit-Mars Magazine : parution à partir du jeudi 5 septembre 2019.  
Date limite de dépôt des articles et des infos-agenda : vendredi 2 Août 2019.  
Ils doivent être envoyés à **communication@petitmars.fr** ou déposés en mairie.